



<http://www.udb-bzh.net/>

Communiqué de presse

le 13 janvier 2009

Projet de loi Bachelot : l'Union démocratique bretonne dit NON au démantèlement organisé du service de santé hospitalière.

Aujourd'hui, l'Etat apporte la preuve qu'il n'est plus le garant mais le fossoyeur du système solidaire de santé publique et de l'hôpital.

Au moment où Roselyne Bachelot, ministre de la santé publique, propose son projet de loi au Parlement, une enquête du Secours populaire fait apparaître, au cours du dernier semestre 2008, un recul important de l'accès aux soins qui touche près de 40% des Français.

L'UDB s'inquiète que le projet de loi de Mme Bachelot ne présente aucun garde-fou contre la logique déjà à l'œuvre de pénurie médicale qui favorise l'émergence du Secteur II, à honoraires libres, qui rend la santé inaccessible aux plus démunis.

L'UDB s'inquiète de la mise en place de 300 territoires de santé, en lieu et place des 1035 hôpitaux publics, et la mise en place des ARS, Agences régionales de santé, pour 2010, regroupant les forces de l'Etat et de l'assurance maladie pour soi disant mieux gérer la santé publique.

L'UDB dénonce l'objectif qui consiste à résorber le déficit de la sécurité sociale, soit 1 milliard d'euros, en faisant des économies sur le dos de la santé publique : tous les hôpitaux devront participer à l'effort en supprimant d'ici à 2012 plus de 20.000 emplois hospitaliers !

Il s'agit d'un véritable hold-up sur les ressources humaines.

Il s'agit de la remise en cause de l'ordonnance de 1945 qui instaurait la sécurité sociale, un système de santé reconnu dans le monde entier pour son efficacité et construit sur le principe constitutionnel du droit à la santé et son corollaire, l'égalité d'accès à des soins de qualité.

63 ans après les ordonnances de 1945, les besoins de solidarité face à la maladie sont aussi aigus, voire davantage, avec la crise financière et l'épidémie de cancers reconnue par l'OMS.

30 ans après les engagements de la communauté internationale à Alma Ata sur « le droit universel des hommes et des femmes de cette planète à avoir accès à des soins de santé selon leurs besoins et indépendamment de leur capacité à les payer » les orientations actuelles du gouvernement sont un retour en arrière.

L'Etat n'étant plus le garant de la santé publique, l'Union démocratique bretonne demande le transfert de la compétence de la santé publique au Conseil régional de Bretagne. En effet, les exemples du Pays de Galles, de l'Ecosse, de l'Irlande du Nord, du Pays Basque Sud, etc... prouvent que, gérés par les autorités régionales, les politiques de santé publiques sont plus à même de répondre aux besoins des territoires et des populations, concernant tant l'organisation de la permanence des soins que la répartition des professionnels de santé et le maillage équilibré des territoires pour l'offre des soins de médecine de ville ou hospitalière.

**Pour l'Union démocratique bretonne,
La porte-parole Mona Bras**